

# INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

**Brèves**  
NOUVELLE-ZÉLANDE :  
WELLINGTON ESSAYAIT  
DEPUIS DES ANNÉES  
D'EXPULSER LE JIHA-  
DISTE

La Nouvelle-Zélande essayait depuis des années d'expulser le jihadiste sri-lankais responsable d'une attaque au couteau dans un supermarché vendredi, a révélé samedi la Première ministre Jacinda Ardern, disant sa "frustration" et sa volonté de faire évoluer la législation antiterroriste. Son statut de réfugié avait pourtant été révoqué, les autorités soupçonnant de fausses allégations de menaces pour sa vie au Sri Lanka. Un avis d'expulsion avait même été émis contre lui en avril 2019.

**MEXIQUE : UNE CARAVANE DE MIGRANTS SE DIRIGEANT VERS LES ETATS-UNIS DISPERSÉE**

Une caravane de quelque 400 migrants provenant pour la plupart d'Amérique centrale et en route pour les Etats-Unis a été dispersée dimanche dans le Chiapas (sud du Mexique). Des Salvadoriens, des Honduriens, des Guatémaltèques, ainsi que quelque Haïtiens et Vénézuéliens, s'apprêtaient à quitter la ville de Huixtla lorsqu'ils ont été encerclés par des agents de la Garde Nationale et de l'Institut national des migrations (INM).

**AFRIQUE DU SUD : CHARLÈNE DE MONACO "STABLE"**

La princesse Charlene de Monaco, hospitalisée d'urgence en Afrique du Sud après un malaise, était dans un état "stable" vendredi selon sa fondation et "rassurant" selon le palais princier. L'épouse sud-africaine du prince Albert de Monaco, 43 ans, avait été admise mercredi soir sous un pseudonyme dans un hôpital de Durban, dans le Kwazulu-Natal (est), après s'être effondrée dans le lodge où elle séjournait depuis plusieurs mois. Elle a pu sortir vendredi matin.

## Procès Rusesabagina : Paul Kagame rejette les critiques !

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)  
Libreville/Gabon

Le président rwandais Paul Kagame a rejeté hier les critiques formulées à l'encontre du procès pour "terrorisme" visant Paul Rusesabagina. Cet ancien hôtelier qui a sauvé un millier de personnes pendant le génocide de 1994 et dont l'histoire a inspiré le film "Hôtel Rwanda". D'ailleurs, les Etats-Unis lui ont décerné la médaille présidentielle de la liberté en 2005.

"Il est ici en train d'être jugé pour cela. Cela n'a rien à voir avec le film. Rien à voir avec son statut de célébrité", a déclaré M. Kagame dans une interview à la télévision nationale, "il s'agit des vies de Rwandais perdues à cause de ses actions et à cause des organisations auxquelles il appartenait ou qu'il dirigeait". M. Rusesabagina et sa famille rejettent ces allégations et affirment qu'il est victime d'un procès spectacle à motivation politique, car il est un opposant virulent au président Kagame. Les procureurs ont requis la prison à vie. Le verdict est attendu le 20 septembre. M. Kagame a souligné qu'il méritait "d'être jugé équitablement devant un tribunal" et qu'il serait "jugé aussi équitablement que possible". Paul Rusesabagina a nié toute implication dans les attaques, mais il est l'un des fondateurs du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), un groupe d'opposition dont le FLN est considéré comme le bras armé.

Il a été rendu célèbre par le film "Hotel Rwanda" qui raconte comment cet ancien directeur de l'hôtel des Mille Collines à Kigali, un Hutu modéré, a sauvé plus de 1 000 personnes au cours du génocide de 1994 qui a fait 800 000 morts, principalement issus de la minorité tutsie. Il vivait en exil depuis 1996 aux Etats-Unis et en Belgique, pays dont il a acquis la nationalité. Il a été arrêté en août 2020 au Rwanda dans des circonstances troubles, à la descente d'un avion



Le président Paul Kagame.

qu'il pensait être à destination du Burundi. M. Rusesabagina et ses avocats ont boycotté les audiences depuis mars, dénonçant un procès "politique" rendu possible par son "enlèvement".

Pour le numéro un rwandais, son pays n'a pas utilisé le logiciel israélien de surveillance Pegasus pour surveiller 3 500 Rwandais. "A la question de savoir si nous espionnons avec cet outil, la ré-

ponse est non", a déclaré le président rwandais, "mais comme tout autre pays dans le monde, le Rwanda collecte des renseignements et il existe de nombreuses façons de le faire".

## Verdict attendu le 20 septembre !



Le prévenu Paul Rusesabagina au milieu de ses geôliers.

J.O.  
Libreville/Gabon

Le verdict du procès a été repoussé d'un mois à cause du volume conséquent du dossier, a indiqué la justice rwandaise. Un mois de délai donc avant d'être fixé sur le sort de Paul Rusesabagina, qui encourt la prison à vie, et de ses 20 co-accusés. Ils sont tous

suspectés d'être liés au FLN, un groupe armé qui a revendiqué des attaques dans le sud du Rwanda en 2018. Ce groupe est considéré comme la branche armée du MRCD, la plateforme d'opposition de Paul Rusesabagina. Depuis le début de ce procès-fleuve, qui comprend une cinquantaine de parties civiles et plus de 10 000 pages de docu-

ments, les proches de l'opposant dénoncent une parodie de justice et appellent à sa libération. La Belgique et le Parlement européen ont également exprimé des préoccupations sur les conditions de son arrestation et l'équité du procès.

Paul Rusesabagina a nié toute implication dans les attaques qui ont fait une dizaine de morts, selon les autorités. En mars de cette année, il a arrêté d'assister aux audiences, estimant qu'il ne bénéficierait pas d'un procès équitable. Depuis des mois, ses avocats assurent en tout cas que les autorités rwandaises empêchent la défense de lui amener des documents concernant la procédure. D'ailleurs, l'un de ses avocats, le Belge Vincent Lurquin, a été expulsé par les services rwandais de l'immigration. Loin d'être une violation des droits de la défense, il s'agit d'un coup d'éclat tenté par sa défense belge qui a opté pour une défense de rupture.